

Le compte à rebours est lancé

NORD VAUDOIS Chavornay et Bavois ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour sortir du réseau d'accueil de jour des enfants d'Orbe et de la Vallée. Mais quitter le navire leur coûterait des millions. Un deuxième round de négociations devrait démarrer en 2022.

TEXTES : CHRISTELLE MAILLARD

La Municipalité de Bavois a apporté une nouvelle réjouissante au Conseil communal, fin 2021 : les Corbeaux et les Pies pourraient sortir du réseau d'accueil de jour des enfants Ajoval (Orbe - vallée de Joux) sans y laisser trop de plumes. Rien n'est encore acté, mais l'espoir d'éviter de payer une dette est réel.

Pour rappel, en 2019, les communes de Chavornay, Bavois, Ependes, Suchy et Belmont-sur-Yverdon ont jugé qu'il était opportun de regrouper le réseau scolaire et l'accueil de jour. C'est pourquoi elles ont créé l'Association intercommunale ASAICE. Mais pour que cette nouvelle entité puisse obtenir des subventions, elle doit être reconnue par la Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants (Faje). Si le nouveau réseau a déjà rempli plusieurs conditions, il doit maintenant pouvoir fournir à ses habitants les trois types d'accueil : préscolaire (pour les 0 à 4 ans), parascolaire (une garde avant et après les heures d'école)

et l'accueil en milieu familial. Pour l'instant, le réseau ASAICE n'offre que le parascolaire. Mais, dès la rentrée scolaire 2022, il intégrera l'accueil en milieu familial (AMF). « Une lettre est partie à destination des parents, des AMF et de la garderie des Petits poucets à Chavornay, afin qu'ils aient une vision plus claire de l'avenir », a dévoilé le syndic Thierry Salzmann. Il a ajouté que l'Ajoval était « en train de tout faire pour que cette sortie se passe bien autant au niveau du transfert du personnel que de la communication notamment ». Mais selon lui, les accueillants en milieu familial ne devraient pas voir le monde chamboulé même s'ils changent d'employeur. « Il faut aussi souligner qu'on ne met pas en péril le réseau Ajoval, car il a toujours plus de demandes », assure le municipal chavornaysan Yves Leuenberger.

La deuxième étape étant agendée, il ne reste qu'un pas pour que l'ASAICE puisse voler de ses propres ailes. Mais ce dernier saut sera le plus difficile, car récupérer l'accueil préscolaire, dernier rempart avant l'indé-



pendance, signifie aussi quitter définitivement le réseau Ajoval. Ce qui n'est pas une simple formalité, car les statuts prévoient une dette non négligeable. Chavornay devrait donc payer entre 800 000 et 2,2 millions de francs, et Bavois entre 130 000 et 420 000 francs. Le calcul de la

dette étant en négociation, rien n'a été fixé pour l'heure.

Jugeant ces montants « pharaoniques », les deux localités sortantes avaient déjà amorcé un travail de négociation, qui s'était soldé par un échec. Mais il y a encore un espoir, selon Thierry Salzmann, qui a rencontré le comité de direction de l'Ajoval au début du mois de novembre. « D'un point de vue opérationnel, on a pu signifier notre souhait – en fait, c'est plus qu'un souhait – de sortir de manière définitive de l'Ajoval au 31 décembre 2022, indique l'édile. Comme vous le savez, la pierre d'achoppement se trouve être l'article 21 des statuts de l'Ajoval, qui règle la sortie d'une commune du réseau. On a profité du fait qu'il y a eu passablement de changements dans les exécutifs communaux ainsi que dans le comité directeur de l'Ajoval pour solliciter une relance des travaux de modification des statuts. Une assemblée extraordi-

La multiplication des réseaux inquiète la Faje

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (Faje) vérifie tous les cinq ans que les réseaux remplissent toujours les conditions légales. Qu'il y ait un réseau ou 42, comme c'est le cas aujourd'hui dans le canton, cela ne la concerne pas. Mais elle remarque que cela complique clairement la donne.

« La Faje peut être préoccupée à certains moments par une éventuelle multiplication des réseaux dans le canton. Plus ils se multiplient, plus cela deviendra difficile à comprendre pour les parents, avertit sa secrétaire générale, Sylvie Lacoste, qui précise que chaque réseau a son propre fonctionnement et règlement. Si vous habitez Chavornay, vous serez facturé à un tarif différent qu'à Echallens, par exemple, et si vous déménagez, une place ne vous sera peut-être pas

assurée dans un autre réseau. Ce sont des frontières virtuelles et il faut faire en sorte que le système reste vivable, compréhensible et lisible. »

Et, au-delà de ça, il y a aussi un aspect juridique. « Le principe était de regrouper les communes pour mutualiser les moyens. Si on atomise les réseaux, on ne suit plus l'esprit de la loi, assure la secrétaire générale. Certaines petites communes pensent qu'elles économiseront en sortant d'un grand réseau pour en faire un plus petit, mais cela reste à prouver. Car administrativement, cela coûtera plus cher. Oui, au début, elles lancent un réseau avec les moyens du bord, mais après un ou deux ans cela ne tient plus, parce qu'il faut une équipe pour cela. Nos exigences sont les mêmes pour le réseau de Lausanne que pour celui de Baulmes ! »



naire va être organisée lors de laquelle il y aura une motion de la part des communes de Bavois et de Chavornay, demandant de relancer un round de négociations pour changer l'article 21 des statuts de l'Ajoval.»

Du côté de la Faje, on voit cette réorganisation des réseaux d'un bon œil. « Il y a effectivement la volonté de recomposer un réseau, car le périmètre initial n'est plus tout à fait adapté au contexte scolaire. Il y a d'autres réseaux qui réfléchissent à leur composition, car ils se sont créés entre 2007 et 2009, soit il y a quinze ans; après, la réalité a pu changer sur la politique ou les besoins, note Sylvie Lacoste, secrétaire générale de la Faje. Rien n'empêche de modifier les règles du jeu, sauf qu'il y a tout un processus à mettre en place car il faut se défaire d'un réseau en même temps qu'il faut en créer un nouveau. Le système de la dette n'existe quasi à nulle part sauf à l'Ajoval.»

Réajy : « On aura plus de places »

Chavornay et Bavois ne sont pas les seules communes à devoir quitter leur réseau actuel pour rejoindre l'ASAICE. Ependes, Suchy et Belmont-sur-Yverdon ont le même délai pour sortir du Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon et environs (Réajy). Mais cela devrait être bien plus simple. « On n'a pas de souci à rendre l'organisation de l'espace local la plus cohérente possible. Cela fait du sens, selon nous, qu'un réseau soit calqué sur le réseau scolaire, admet Pierre-André Junod, chef du Service jeunesse et cohésion sociale d'Yverdon, relevant qu'aucune pénalité de sortie n'est prévue au Réajy. Pour le parascolaire, cela ne va pas changer grand-chose, car on n'allait pas ouvrir une UAPE à Belmont ou Suchy. Et pour le préscolaire, comme toutes les garderies sont à Yverdon, cela ne va pas nous gêner non plus. Entre notre liste d'attente et la perte de 22 places avec la fermeture de Kimmitri, ça ne sera pas un mal d'avoir plus de places.»

La Faje suit donc de près la situation, mais ne s'implique pas dans les négociations. « Si on nous le demande, on intervient. On arrondit les angles en jouant les médiateurs à certains moments quand il y a eu de la difficulté à se comprendre et, dans l'ensemble, ça fonctionne bien. Mais là, le conflit s'était cristallisé autour d'une question de

calcul du montant de la dette. Dans ce domaine-là, on ne peut pas intervenir. La Faje ne peut pas faire pression sur des communes pour qu'elles renoncent à des montants auxquels elles auraient droit. Donc, tant que c'est une question purement financière, on ne pourra pas être sollicités.»

Une fois un terrain d'entente

EN BREF

MUNICIPALITÉ

A l'heure!

Le Conseil communal de Bavois a accepté, fin 2021, de revoir à la hausse la rémunération des membres de la Municipalité. L'une des différences majeures de tarification (qui n'avait plus évolué depuis 2011) a été d'abolir les forfaits soirée, demi-journée et journée, pour passer à une rémunération à l'heure de 45 francs. Les indemnités annuelles ont aussi grimpé, passant de 2500 à 3000 francs pour les municipaux et de 5000 à 6000 francs pour le syndic. Selon ce dernier, ce changement de paradigme ne devrait pas plomber les comptes, « puisqu'à l'époque, dès qu'on loupait le téléjournal, on considérait que c'était une soirée, alors que parfois cela ne nous prend pas deux heures ».

CONSEIL COMMUNAL

Une rémunération plus haute pour travailler les dimanches de votations

Les conseillers communaux ont, eux aussi, vu leur rémunération augmenter, non pas pour les séances de l'organe délibérant mais pour les commissions, notamment. En revanche, la commission de gestion et des finances a estimé que la hausse proposée par la Municipalité ne suffisait pas. Elle a proposé un amendement pour les jours de votations/élections. L'assemblée a ainsi accepté d'augmenter de 50% le salaire horaire des élus mobilisés pour ces journées.

BUDGET

Des pertes en prévision

Le budget 2022 tel que validé par le Conseil communal de Bavois laisse apparaître un excédent de charges de 56 481 francs sur un total de 4,75 millions de francs.

trouvé ou au plus tard dès le 1^{er} janvier 2023, la Faje se penchera sur le cas de l'ASAICE pour vérifier que toutes les autres conditions sont toujours remplies. « Il y a une tolérance jusqu'à fin 2022 pour laisser le temps de régler ce qui doit être, mais après il sera considéré et traité comme les autres réseaux.»